

AMOÉBA étend son portefeuille de brevets en Europe et aux États-Unis

Chassieu, le 25 février 2016 - AMOÉBA (FR0011051598 - AMEBA) producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau, annonce aujourd'hui l'obtention de deux nouveaux brevets qui lui permettront à terme de développer de nouvelles applications pour son biocide biologique.

Le brevet intitulé « Procédé de lutte biologique contre le risque *Pseudomonas* » vient d'être délivré pour l'Europe, par l'Office européen des brevets. Ce brevet confirme l'action biocide de la solution AMOÉBA contre la bactérie pathogène *Pseudomonas*, premier germe responsable des infections nosocomiales dans les établissements de soin. Il s'applique au segment des Eaux Chaudes Sanitaires (ECS).

Le brevet intitulé « Procédé de lutte biologique contre le risque *Listeria* » vient d'être délivré aux États-Unis, par le Bureau américain des brevets et des marques.

Ce brevet confirme l'action biocide du produit AMOÉBA contre la bactérie pathogène *Listeria*, germe fortement impliqué dans les infections alimentaires. Il concerne les eaux servant au nettoyage des équipements et matériels en contact avec des denrées alimentaires et les aliments pour les animaux.

Le démarrage de tests, pouvant conduire à l'utilisation du biocide d'AMOÉBA dans ces deux applications, nécessite la construction de pilotes mimant les conditions futures d'utilisation industrielle du produit. AMOÉBA s'est déjà doté d'un pilote ECS, simulant le traitement de l'eau selon les conditions industrielles d'application.

« L'extension de notre portefeuille de brevets en Europe et sur le marché américain nous permet d'initier les phases de R&D puis de tests industriels sur ces segments de marché en forte croissance que nous envisageons de préempter rapidement. » commente **Fabrice PLASSON, Président du Directoire d'AMOÉBA.**

A propos d'AMOÉBA : Basée à Chassieu - France, Amoéba développe un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien présent dans l'eau (légionelle, pseudomonas, listeria, ...). Cette solution entièrement naturelle apparaît comme une alternative aux traitements chimiques traditionnellement utilisés dans le monde industriel. Amoéba envisage la commercialisation de son biocide en France dès le premier semestre 2016 et en Europe fin 2016, sous réserve de l'obtention des autorisations de mise sur le marché et notifications requises⁽¹⁾. Sur un marché mondial des biocides chimiques estimé



à 21 Md€⁽²⁾, Amoéba se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€⁽³⁾. Sa technologie de rupture répond aux nouvelles réglementations en matière de rejets chimiques dans l'environnement. Amoéba est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre dernier. Pour plus d'informations : www.amoeba-biocide.com.

(1) : La commercialisation en France de la solution n'est possible que sous réserve de l'obtention préalable d'une autorisation de mise sur le marché qui pourrait intervenir fin 2016 ; étant précisé, toutefois, qu'avant cette date et compte tenu de l'absence de danger pour l'homme et l'environnement du biocide, sa commercialisation serait possible dès la délivrance d'une autorisation provisoire qui pourrait, quant à elle, intervenir au 1er semestre 2016. En Europe, la solution pourra être commercialisée dans les pays de l'Union européenne dans lesquels l'autorisation définitive française aura été notifiée et sous réserve que les pays concernés ne s'y opposent (voir section 6.9.1 du document de base).

(2) : Sources combinées par Amoéba venant des traités d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

Contacts :

Amoéba
Christine GENDROT LAURAIN
Responsable Communication
06 62 10 83 70
christine.laurain@amoeba-biocide.com

Actifin
Ghislaine GASPARETTO
Communication financière
01 56 88 11 11
ggasparetto@actifin.fr